

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAGORCE  
SEANCE DU 07 JUILLET 2025 à 20h30**

**Présents :** M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER.  
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Gwenaël CHAZOT, Cyrille PONSOT, David ALBRAND.

**Absents :** M. Hervé OZIL qui donne procuration à Mme Marianne PAILLERON.  
Mme Marie-Laure GONTRAND qui donne procuration à M. Patrick ASTIER.  
M. Denis ROUME qui donne procuration à M. Gwenaël CHAZOT.  
M. Nordine BOUZRAA qui donne procuration à Mme Sidonie JABBOUR.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE\_2025\_74\_B : ÉTUDE DE REQUALIFICATION DE LA CAVE  
COOPÉRATIVE : DEMANDES DE SUBVENTION**

La Commune s'est rendue acquéreur de la cave coopérative du village en 2017 avec un portage EPORA. Sans projet conduit ces dernières années, EPORA sollicite le remboursement de son avance et la commune a déjà réglé 75 000 € en 2024. Une demande de suspension du versement du solde de 100 000 € a été acceptée par EPORA au mois de mars 2025, à condition de définir un projet pour la cave. Une délibération est nécessaire afin d'obtenir des aides (projet, financement) pour réaliser une étude dont le montant est estimé à 45 000 € HT, sur laquelle la Commune pourra solliciter 80% de subvention. Avec un accompagnement pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, développeur...), l'étude a pour but d'évaluer plusieurs options de requalification du bâtiment en friche de la cave coopérative par la définition de projets à vocation mixte s'inscrivant fortement dans la centralité de la commune et prenant en compte la transition énergétique du bâti.

Pour mémoire, le projet de la cave est inscrit au CRTE (*Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique*) pour un montant de 300 000 €. Une demande de subvention sera donc sollicitée auprès des services de l'Etat dans le cadre de cette mesure.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de conduire une étude de requalification du bâtiment de la cave coopérative et charge le Maire de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès des services de l'Etat dans le cadre du CRTE et auprès du Leader Ardèche sur l'appel à projets « Redynamiser les communes via des démarches participatives » pour l'action n°1.2 : « concertation nouvelles formes urbaines » ;
- charge le Maire de signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Annule et remplace la précédente erronée.

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250707-DE\_2025\_74\_B-DE



M. Bernard CHEVILLIAT,  
Maire de LAGORCE

